

DEC110183DR06

Délégation de signature pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés, UMR n° 5060

Le directeur d'unité

Vu l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu la décision n° 100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

Vu la décision n° DEC11A004DSI du 04 janvier 2011 portant renouvellement pour 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2011 de l'unité mixte de recherche n°5060 intitulée « Institut de Recherche sur les Archéomatériaux » dont le directeur est Monsieur Philippe FLUZIN ;

Décide

Article 1^{er}

Délégation est donnée à Monsieur Bernard GRATUZE, Directeur de Recherche CNRS, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 2

En cas d'absence de Monsieur Bernard GRATUZE, délégation est donnée à Monsieur Pierre GUIBERT, Ingénieur de Recherche CNRS, directeur-adjoint, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 3

En cas d'absence de Monsieur Bernard GRATUZE et Monsieur Pierre GUIBERT, délégation est donnée à Madame Florence TANGUY, Technicienne CNRS de Classe Supérieure, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision n° 100014DAJ susvisée.

Article 4

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 1^{er} janvier 2011

Philippe FLUZIN

Directeur de l'UMR 5060